



MOUSSEY

DICRIM

(Document d'Information Communal sur les **RI**sques Majeurs)



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes!

Document à conserver

Article L721-1 du Code de la Sécurité Intérieure

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

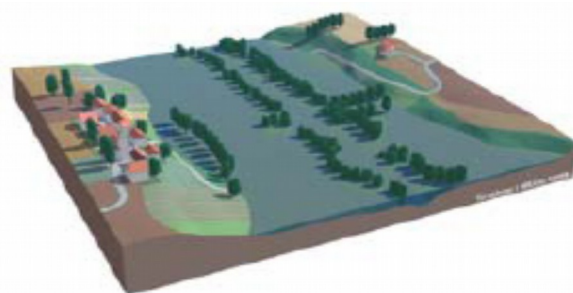
Ce document peut vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de **TOUS**, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'événement : l'aléa

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

- Les **risques naturels** (inondation, mouvement de terrain,...)
- Les **risques technologiques** (rupture de barrage, industriels, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)
- Les **risques météorologiques**
- Les **risques sanitaires** (pandémie,...) etc...



les enjeux

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article I.125.2 du code de l'environnement précise que « **les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent** ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **MOUSSEY** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Vue aérienne de la commune



La présence de risques majeurs recensés à **MOUSSEY**, oblige la commune à réaliser un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et un **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**. Les risques répertoriés sont la rupture de digue du barrage lac-réservoir Seine, qui n'affecte pas de zones habitées, les transports de matières dangereuses (TMD), l' A5 et la RD 444, la voie ferrée Troyes-Bouilly-Roncenay ainsi que le retrait-gonflement des argiles.

Un système d'alerte communal pour tous les risques pouvant survenir sur son territoire et un recensement des moyens humains et matériels ont été élaborés dans le PCS. De cette manière, la commune se trouve, aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels événements majeurs.

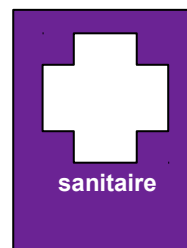
Concernant le risque « rupture de barrage », un Plan Particulier d'Intervention (PPI) élaboré par la préfecture et des plaquettes concernant les consignes à respecter en cas d'alerte ont également été réalisés par le gestionnaire « Seine Grands Lacs » et apposés dans les endroits recevant du public (ERP).

À MOUSSEY, à quels risques sommes-nous exposés?



- Le risque « **Rupture de Barrage-Réservoir-Seine** »: Cette retenue artificielle est constituée de digues résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse. Dans l'hypothèse où la **digue de La Morge** viendrait à céder, l'onde de submersion, qui résulterait de la formation de cette brèche, toucherait la commune dans les 7h00.
- Le risque « **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** » avec le passage de l'autoroute A5, la RD444 et la voie ferrée Troyes-Bouilly-Roncenay sur lesquelles peuvent transiter des matières dangereuses.
- Le risque « **Retrait gonflement des argiles - aléa fort** » avec la présence « d'argile » dans les sols, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau, peut entraîner des mouvements de terrain et des fissures sur les façades des habitations.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté.



- Le risque « **Météorologique** » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- Les risques « **Sanitaires** »: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

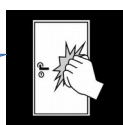
L'actualité de ces dernières années a été marquée par certains de ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



Schéma d'alerte de la population

En cas d'événement important sur la commune,
vous serez alertés de la manière suivante:

- Le territoire communal a été divisé en plusieurs secteurs attribués à des responsables qui alertent la population:
- avec la sono portative
- par téléphone
- en porte à porte



Les consignes complémentaires seront données par sono portative

Exemples de messages à diffuser :

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.

Le « Pack » de sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment le traitement quotidien.

Plus d'information sur : www.aube.gouv.fr



Point de rassemblement
« Salle communale »



Risque rupture de digue du Barrage-Réservoir Seine

Le risque à MOUSSEY:

La commune est située en aval du lac de la forêt d'orient. Ce barrage lac-réservoir, en dérivation de la Seine, représente une capacité de stockage de 208 millions de m³ en exploitation normale de l'ouvrage.

Il sert à atténuer les crues de novembre à juin et à soutenir l'étiage de la Seine de juillet à novembre. Cette retenue artificielle est constituée de digues dites « poids », d'une hauteur supérieure à 20 mètres et résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse.

L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans la **digue de la Morge**, est très éloignée des habitations de Mousse, et située de l'autre côté de la RD 444. Elle ne toucherait que **des zones inhabitées**.

A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de cet ouvrage n'est survenu et cette probabilité est très faible.

Les mesures de prévention :

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- visite bi-annuelle de l'ouvrage par le service de contrôle (DREAL)
- vidange du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées
- outre les mesures de surveillance de l'ouvrage, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population (organisation des secours et plan d'évacuation) a été établi par la préfecture.
- des affiches et plaquettes d'informations distribuées par le gestionnaire et apposées dans les ERP (www.aube.gouv.fr et www.seinegrandslacs.fr)

L'alerte:

La préfecture, prévenue par le gestionnaire des barrages en cas de désordre sur l'ouvrage, alertera le maire qui déclenche son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il organise les secours avec les responsables des secteurs et des messages d'informations sont diffusés en porte à porte, par téléphone, par la sono portative, à la radio et à la télévision, suivant les besoins.

**Toute personne témoin d'un événement important doit prévenir les autorités
(mairie, pompiers ou gendarmerie...)**



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT L'EVENEMENT

A L'ANNONCE DE L'ARRIVEE DE L'EAU

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

LORSQUE L'EAU EST ARRIVEE

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



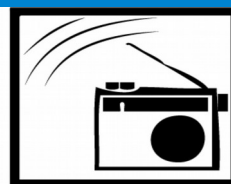
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à MOUSSEY

L' A5, la RD 444 et la voie ferrée Troyes-Bouilly-Roncenay sont les axes sur lesquels peuvent transiter des matières dangereuses.

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant ou la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC) pour optimiser les actions sur le terrain (secours, mise à disposition d'hébergement d'urgence etc....).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C.**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Exemples de panneaux

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR





DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

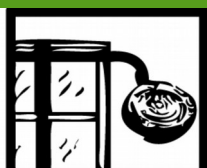
Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque tempêtes

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à MOUSSEY

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



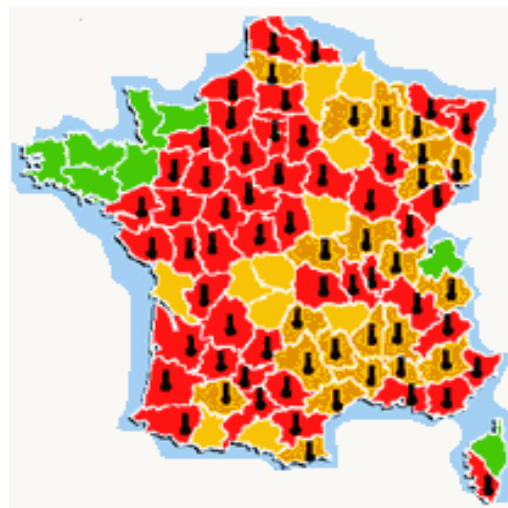
Pluie-inondation



Canicule



Orages



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Évitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

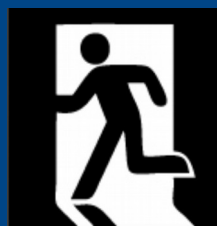
APRES UNE TEMPÊTE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



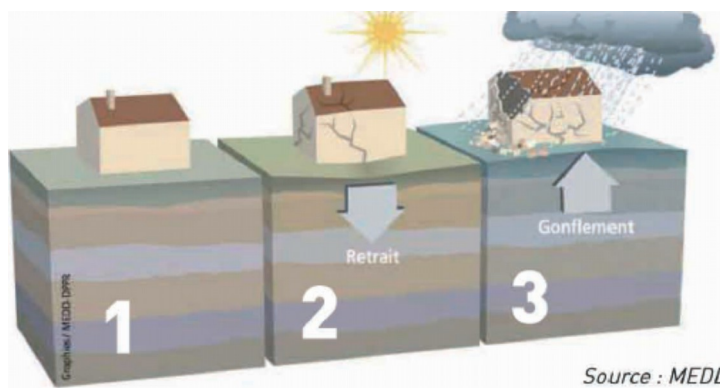
Ne restez pas sous les lignes électriques



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse

Risque mouvement de terrain : retrait-gonflement des argiles « aléa fort »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à MOUSSEY

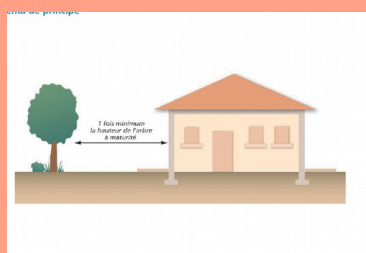
La commune se situe sur une zone d'**aléa fort** pour les argiles. Cela signifie que le risque est présent et que le problème se manifestera en cas de fortes sécheresses. Tout le territoire est concerné par un sol plus ou moins argileux.

Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette au format.pdf sur le site <http://www.aube.gouv.fr/> ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises).



Comment faire pour prévenir les dégâts ?

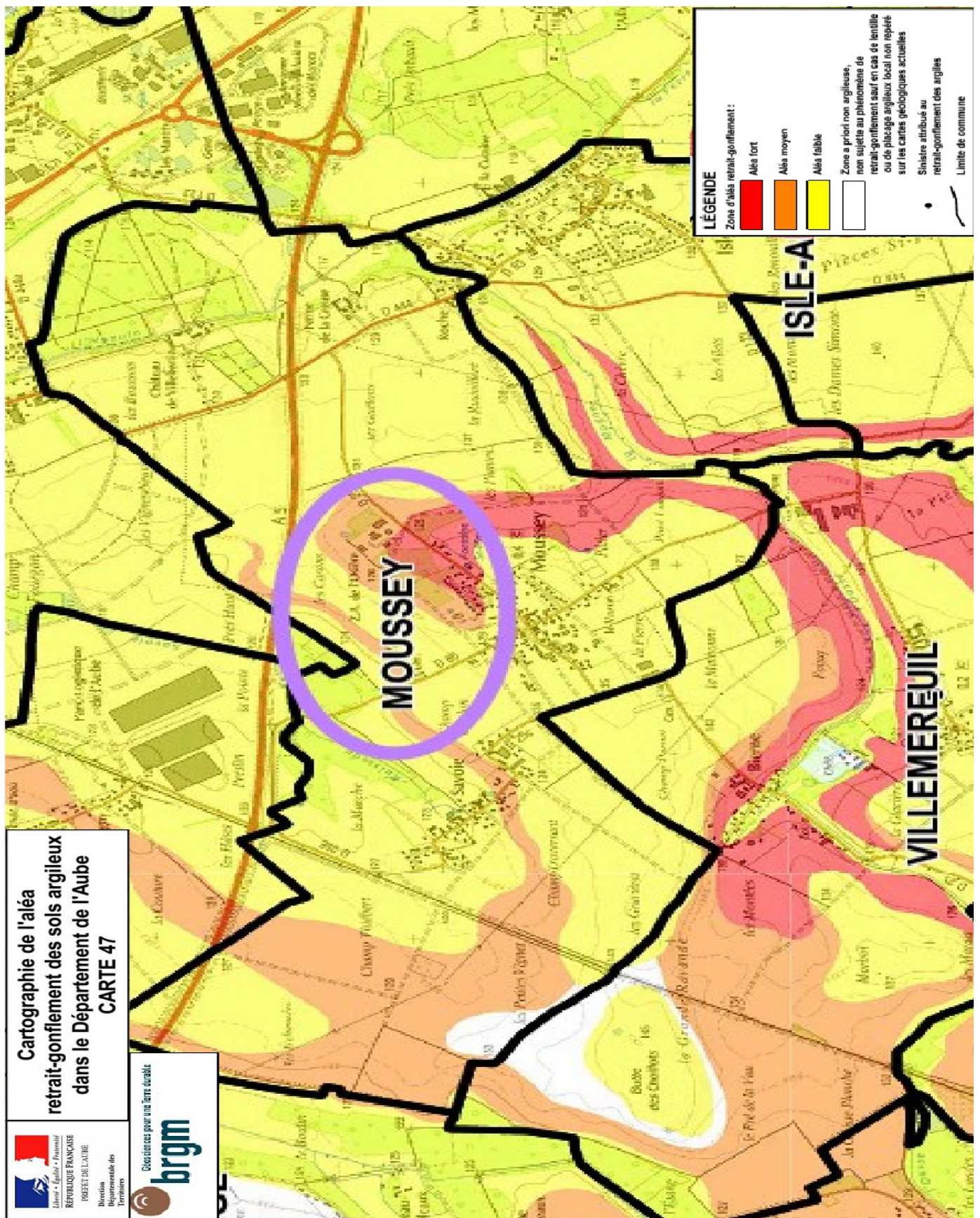


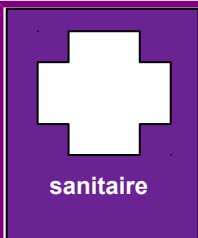
Éloigner la
végétation du bâti:
les racines
amplifient le
phénomène de
déstructuration des
façades

Réaliser une
structure
étanche autour
du bâtiment



Retrait-gonflement des argiles « aléa fort »





Risques sanitaires: « Pandémie grippale »



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

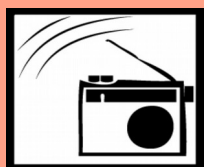
Le risque pandémie à MOUSSEY

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

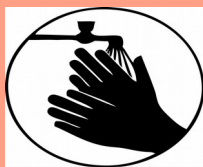
Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

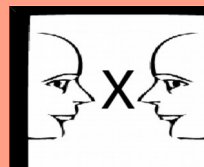
Les bons réflexes !



Restez à l'écoute des infos radio et TV



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade

« Pollution de l'eau »

Il peut arriver que l'eau soit souillée, suite à un accident impliquant un poids lourd, lors de forts aléas climatiques, etc... L'eau devient alors impropre à la consommation.

Sachez que la commune prend en charge la distribution de bouteilles d'eau, et fait réaliser des analyses en cas d'éléments suspects.

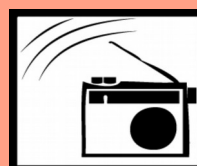
Les bons réflexes !



Signalez tout événement suspect à la Mairie



Ne buvez pas l'eau

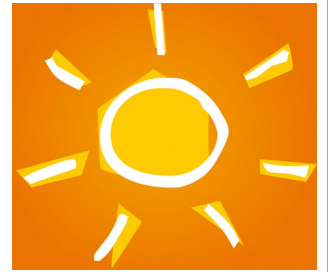


Restez à l'écoute des informations et attendez les indications de la Mairie



sanitaire

Risques sanitaires : « Canicule »



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



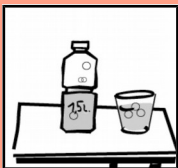
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

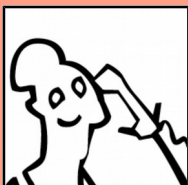
Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.

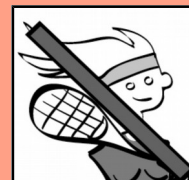


Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]



Numéros utiles

Mairie de MOUSSEY.....03 25 41 87 20

mail:mairie.moussey.aube@wanadoo.fr

Préfecture de l'Aube :

Troyes.....03 25 42 35 00 <http://www.aube.gouv.fr>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

-Charmilles.....03 25 46 20 25

-Guesde.....03 25 71 18 00

Pompiers.....18 (portable 112)

Police/gendarmerie.....17

SAMU.....15

ERDF.....09 72 67 50 10

GRDF.....0800 47 33 33

Conseil Départemental.....0800 12 10 10 <http://www.aube.fr/>

Météo France.....08 92 68 02 80 <http://www.meteofrance.com>

Écoutez et regarder les informations:

CHAMPAGNE FM 97.5

FRANCE BLEUE 100.8

FRANCE INFO 105.5

FRANCE INTER 95.3

FRANCE 2 et FRANCE 3

CANAL 32

et

Plus d'infos sur

<http://www.aube.gouv.fr/>